



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

Service Police Municipale
Dossier suivi par ASVP
☎ 05.62.28.48.31
✉ asvp@condom.org

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°DP/ 2022_322
Du 22 septembre 2022
ANNULE ET REMPLACE N°DP/ 2022_288
Du 24 août 2022

**d'octroi d'une autorisation d'occupation du
domaine public**

LE MAIRE DE CONDOM,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la Route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2211.1 et L 2213.1 à L 2213.6,

Vu la demande présentée le 22 septembre 2022 par **Le Directeur Général des Services, pour le compte du président de l'association FLOCK YOU IN CONDOM**, sollicitant l'autorisation de l'occupation du domaine public pour le Festival de Rock, Place du Bataillon de l'Armagnac et Place Scipion Duplex 32100 Condom,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour permettre, dans de bonnes conditions, le festival de Rock l'Association FLOCK YOU IN CONDOM est autorisée à occuper le domaine public communal,

STATIONNEMENT INTERDIT

**PLACE SCIPION DUPLEX
PLACE DU BATAILLON DE L'ARMAGNAC**

**Du samedi 24 septembre 2022 à 13h00
A dimanche 25 septembre 2022 à 02h00**

- Pour la mise en place de 20 tables, 50 chaises, 2 éclatés pour armoire 63A, 2 armoires 63A, 3 rallonges tri 32A, 2 tableaux de répartition, 4 extincteurs, 3 chapiteaux, 4 praticables.

Les ouvrages devront être installés de manière à ne faire obstacle ni à l'écoulement des eaux, ni au nettoyage des caniveaux, ni au libre accès aux immeubles, bornes-fontaines, bouches d'incendie et appareils d'éclairage.

ARTICLE 2 : TOUTES DISPOSITIONS SERONT PRISES POUR ASSURER LA SECURITE PUBLIQUE.

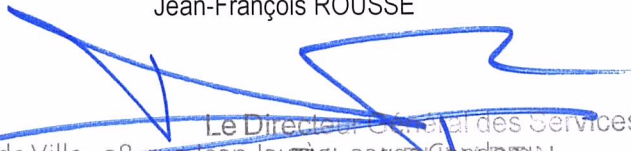
ARTICLE 3 : La signalisation sera mise à disposition par les Services Techniques et mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Directeur Général des Services
 - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Condom,
 - Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de Condom,
 - Monsieur le Chef de Police Municipale,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.

Fait à Condom, **22 septembre 2022**

Le Maire,
Jean-François ROUSSE


Le Directeur Général des Services
Hôtel de Ville - 38, rue Jean Jaurès - 32100 Condom
Tél.: 05 62 28 24 88 - Fax.: 05 62 28 48 32 - Courriel : mairie.condom@condom.org